

« Des voies réservées aux véhicules propres dès 2016 »

En plus des restrictions de circulation, l'adjoint (EELV) aux transports, Christophe Najdovski, prévoit dès 2016 des voies réservées aux véhicules écolos sur certains axes et des zones à trafic limité dans l'hypercentre.

APRÈS L'ANNONCE des restrictions de circulation pour les véhicules les plus polluants dès cet été (*lire par ailleurs*), Christophe Najdovski, l'adjoint (EELV) chargé des transports et des déplacements, détaille les autres volets du plan antipollution et les mesures de compensation qui seront présentées aux conseillers de Paris aujourd'hui.

Hormis les annonces d'Anne Hidalgo sur les restrictions de circulation des véhicules les plus anciens, quelles sont les mesures contenues dans votre plan ?

CHRISTOPHE NAJDOSKI. En complément de cette zone de basse émission, nous proposons deux autres dispositifs dont on a peu parlé. Le premier consiste à créer des « zones d'ultra-basses émissions » sur les axes les plus pollués, où un sens de circulation sera réservé aux véhicules propres (électriques ou roulant au gaz naturel de ville), aux riverains, aux transports en commun et véhicules de service. Les autres véhicules emprunteront l'autre sens de circulation. Cet outil inédit, qui vise à réduire les émissions de polluants, sera expérimenté à partir de 2016 sur un ou plusieurs axes. Par exemple, les rues de Belleville (XIX^e et XX^e), Réaumur (II^e et III^e) et de Rivoli (I^{er} et IV^e) ou l'avenue de la Grande Armée (XVI^e et XVII^e) ont été identifiées comme très polluées par Airparif. L'autre dispositif, ce sont les zones à trafic limité où la circulation sera réduite aux riverains, livreurs, taxis et bus. Ces zones semi-piétonnes seront mises en place dans l'hypercent-



« La Ville va aussi investir 1,7 Md€ dans les transports en commun »

Christophe Najdovski

Hôtel de Ville (IV^e), mercredi. Christophe Najdovski annonce que des aides seront octroyées pour acquérir des vélos électriques ou des véhicules non polluants. (LP/CH)

tre à partir de 2016. Les secteurs des Halles, du Marais, l'île Saint-Louis ou l'île de la Cité semblent adaptés pour accueillir cette mesure.

Ce sont les fameuses Zapa (zones d'actions prioritaires pour l'air) préconisées par NKM pendant la campagne municipale ?

Non, ce sont les propositions qui figureraient dans notre programme et dans la feuille de route qu'Anne Hidalgo m'a confiée. Contrairement aux Zapa, ces dispositifs sont pérennes, s'accompagnent de compensations et pourront se développer à l'échelle métropolitaine.

Quelles sont ces compensations ?
Une batterie de nouvelles mesures incitatives qui s'ajoutent aux aides

financières existantes. Comme les jeunes conducteurs de moins de 25 ans, les ménages contraints de vendre leur véhicule concerné par les mesures de restriction auront droit à une réduction de 50 % sur l'abonnement Autolib' ainsi qu'à 50 € de trajets prépayés. Ils auront aussi accès à un abonnement Vélib' annuel et pourront se faire rembourser leur passe Navigo. Enfin, ils auront droit à la prime de 400 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Pour inciter les copropriétés à s'équiper de points de recharge élec-

trique, une aide de 50 % du montant total de l'investissement, plafonnée à 500 €, sera accordée ainsi que pour des abris à vélo sécurisés dans la limite de 2 000 €. Les premières aides seront déployées à partir du 1^{er} juillet.

Et les professionnels ?

A Paris et en petite couronne, ils pourront bénéficier d'une aide à l'acquisition d'un véhicule électrique ou au gaz d'un montant de 15 % du prix d'achat plafonné à 9 000 €. Cette mesure concerne les artisans, les commerçants et les entreprises de moins de 10 salariés. Cette offre sera cumulable avec les mesures prises par le gouvernement. Ils pourront aussi bénéficier d'un crédit à taux préférentiel pour l'acquisition d'un véhicule propre.

En l'absence de l'écotaxe, comment allez-vous financer les mesures d'accompagnement de la sortie du Diesel ?

Nous avons provisionné 5 M€ par an dès 2015, et jusqu'en 2020.

Cet effort semble bien faible par rapport aux 18 M€ qu'étaient censés rapporter les portiques installés sur le périphérique ?

La Ville va aussi investir 1,7 Md€ dans les transports en commun et 100 M€ dans les aménagements cyclables. Le développement des alternatives à l'usage de la voiture individuelle va également se poursuivre avec la mise en place de 200 places de stationnement sur la voirie pour

Des restrictions de circulation dès juillet

La Ville de Paris souhaite mettre en place une zone de circulation restreinte pour éradiquer les véhicules les plus polluants de la capitale.

Dès le 1^{er} juillet 2015, les poids lourds, autocars et bus antérieurs au 1^{er} octobre 2001 seront interdits de circulation de 8 heures à 20 heures, y compris le week-end, hors périphérique et bois.

Dès le 1^{er} juillet 2016, la municipalité souhaite interdire la circulation à tous les véhicules antérieurs à 1997. Les voitures particulières, deux-roues motorisés et véhicules utilitaires légers concernés pourront continuer à circuler le week-end.

Pour les deux-roues motorisés, les restrictions de circulation porteront sur les classes 1 étoile (mis en service avant le 1^{er} juin 2000). C.H.

des voitures en auto-partage. Enfin, nous continuons à réclamer la mise en place de l'écotaxe sur le périphérique.

Propos recueillis par **CHRISTINE HENRY**

Un plan tardif, juge l'opposition

Pour Yann Wehring, le porte-parole du groupe UDI-MoDem, « ce plan n'est pas une révolution. On a attendu longtemps avant d'adopter les mesures les plus efficaces mises en œuvre à travers l'Europe ». Le conseiller de Paris MoDem regrette néanmoins l'« absence de progressivité » des mesures et réclame des études d'impact. « On avance à l'aveuglette », critique-t-il. « Dire que, pendant toute la campagne, Anne Hidalgo a clamé haut et fort qu'il fallait zapper les Zapa (NDLR : zones d'actions prioritaires pour l'air). C'est le comble de la mauvaise foi. Ce dispositif reste le seul instrument efficace pour lutter contre la pollution de fond », raille, de son côté, Nathalie

Kosciusko-Morizet. La présidente du groupe UMP souhaite que les bois de Boulogne (XVI^e) et de Vincennes (XII^e), ainsi que le périphérique, soient inclus dans le dispositif de zone à basse émission. « C'est une première étape pour arriver au niveau des villes européennes », se réjouit, de son côté, le groupe EELV. Danielle Simonnet, la conseillère de Paris (Front de gauche) souhaite que les aides pour l'achat de voitures non ou moins polluantes soient accordées aux particuliers sur la base de critères sociaux. Jean-Bernard Bros, le président du groupe des Radicaux de gauche, centre et indépendants, estime, quant à lui, que « ce plan va dans le bon sens ».

C.H.

L'INFO EN IMAGE

2 000 motards dénoncent une mesure « antisociale »

Paris, hier. Plus de 2 000 motards ont défilé hier après-midi entre l'esplanade du château de Vincennes (XII^e) et l'Hôtel de Ville (IV^e), à l'appel de la Fédération des motards en colère (FFMC), pour dénoncer le plan de lutte contre la pollution de l'air d'Anne Hidalgo. Ils dénoncent la mesure d'interdiction de circulation qui frappera les motos datant d'avant 2000, à partir de juillet 2016. « C'est une mesure antisociale qui pénalise de surcroît les banlieusards », s'insurge le coordinateur de la manifestation, Jean-Marc Belotti. Alors que le plan entend, notamment, lutter contre les émissions de particules fines dues au diesel, celui-ci rappelle que « toutes les motos roulent à l'essence ».

